



Contrat Légumes 2025-2026 – contrat-facture n°2025-

Date limite de souscription : au plus tôt

Objet du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de livraison hebdomadaire d'une **part de récolte*** de légumes biologiques de saison sur une période de **52 semaines du lundi 8 septembre 2025 au 31 août 2026 pour 46 livraisons**, entre la Ferme de la Ronce et les membres de l'AMAP de la Ronce souscripteurs de ce contrat (cotisation de 20 € à l'AMAP de la Ronce à jour).

Ce contrat peut être partagé et donne accès à une demi-part soit un panier par quinzaine.

Il prend effet à sa signature et est valable jusqu'au 31 août 2026 inclus. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés. Le prix hebdomadaire de la part de récolte est de **19€ TTC** (TVA à 5,5% soit 1€) pour 2025-2026.

** Part de récolte = panier hebdomadaire de 5 kg de légumes de saison en moyenne.*

Les livraisons :

Les livraisons ont lieu le lundi à la ferme, 51 chemin de la Ronce à Marcoussis, de 19h00 à 20h00 conformément au planning des livraisons (RDV à 18h pour la préparation des parts de récolte).

Part doublée le 15/12/2025, fermeture annuelle : pas de distribution les semaines 52 et 1 (lundi 22/12 & 29/12) ; ainsi que les semaines 16 à 20 (du 13/04 au 11/05/2026 ; période d'implantation de la nouvelle saison ; Distribution le 07/04 et non le 06/04 férié et le 26/05 et non le 25 férié).

Engagements réciproques :

Le producteur s'engage :

- À fournir chaque semaine, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, une part de récolte composée de légumes certifiés biologiques produits sur l'exploitation ;
- À cultiver dans le respect de la Charte des AMAP, qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement et selon les principes de l'agriculture biologique (AB).
- À être présents lors du partage de la récolte
- À encaisser les chèques de règlement de façon échelonnée, selon le tableau ci-dessous.

Je (l'adhérent souscripteur du contrat) m'engage :

- À soutenir, pour la durée du contrat, l'exploitation dans sa démarche de production de légumes selon le cahier des charges AB.
- À venir prendre mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. La récolte étant achetée à l'avance, les paniers non retirés ne pourront pas être remboursés. Ils seront partagés entre les Amapiens « distributeurs », à la fin de la distribution sans remplacement ni remboursement.

- À assurer au moins **6 permanences** entières sur la durée du contrat, de 18h à 19h ou de 18h à 20h, durant lesquelles j'assiste le producteur et je prépare la distribution des produits. Je m'inscris sur le planning prévu à cet effet le plus tôt possible.
- À respecter la Charte des AMAP et le règlement intérieur de l'AMAP de la Ronce.

Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler l'ensemble de la récolte par chèques à l'ordre de la Ferme de la Ronce, datés du jour de l'engagement et remis au référent contrat légumes de l'AMAP lors de la souscription.

Rupture du contrat :

Le contrat ne pourra être rompu que par consentement mutuel entre l'Amapien et le producteur. Il ne pourra donc être rompu unilatéralement par une seule des parties, sauf exception légale de force majeure (hors intempéries).

Modalités de paiement :

Règlement par chèque(s), virement(s) possible(s) si paiement en 1,2 ou 3X.

Paiement(s)	Cochez SVP	Part de récolte	½ part de récolte	Dates encaissements
1 x		874 €	437 €	Fin août 2025
2 x		437 €	219 €	Fin août 2025, fin janvier 2026
3 x		291,33	145,67 €	Fin août 2025, fin décembre 2025, fin avril 2026
6 x		145,67 €	72,83 €	Fin août 2025, puis tous les 2 mois jusqu'à fin juin 2026
12 x		72,83 €	36,42 €	Fin août 2025 puis toutes les fins de mois

Nombre de parts complète annuelles : **46x19 € = 874 € TTC** (828,43 € HT, TVA 5,5% soit 45,57 €)

Nombre de demi-parts annuelles : **23x19 € = 437 € TTC** (414,22 € HT, TVA 5,5% soit 22,78 €)

Chèques datés du jour de la signature du contrat et à l'ordre de : Ferme de la Ronce.

Nom du ou des titulaire(s) du chéquier :

Numéros des chèques : indiquer au dos du contrat si besoin

Fait à le/...../2025

L'adhérent souscripteur

Nom Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Signature

Le producteur :

Ferme de la Ronce
SIRET 85204892500014
n°TVA FR71852048925
51 chemin de la Ronce
91460 MARCOUSSIS
sebastien.fermedelaronce@gmail.com

Signature